

Mairie
de
BALLAN-MIRÉ
37510
Canton de BALLAN

Ballan-Miré, le 26 janvier 2011

☎ : 02.47.80.10.00



<i>Visa Secrétaires</i>	<i>Visa Maire</i>
-----	-----

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 janvier 2011

Etaient présents MM. : BOUDESSEUL, DESCROIX, ROUSSEAU, KOENIG, RAGUIN, LABES, BEAUCHER, SAUTEJEAN, TRANCHET, ROCHER, DOUARD, LE GURUN, MORLAT, MONTOYA, PROUTEAU, BIENVault, CARRENO, PEINEAU, BEGAUD, NOWAK, MARTIN, RIBETTE, LACORDAIS, FORTIN, CABANNE.

Etait excusée Mme LOUBET
Cette conseillère avait donné pouvoir à M. KOENIG.

Séance ouverte à 19 heures

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant l'appel et constate le quorum. Il propose la désignation de 2 secrétaires de séance, un issu de la liste majoritaire et un issu de la liste d'opposition ; sont ainsi désignés Monsieur LABES et Monsieur FORTIN.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2010. Mme NOWAK fait observer que dans une intervention de M. le Maire, il est noté page 8 (paragraphe 3) le terme de douteux à propos de la politique du Maire d'Oswiecim alors que le terme de sulfureux avait été employé, ces deux mots n'ayant pas, selon elle, la même connotation.

M. le Maire indique que l'enregistrement de la séance sera écouté et que s'il a prononcé le mot de sulfureux, le compte rendu sera rectifié.

Mme NOWAK ajoute que ses propos retranscrits dans le procès verbal, s'ils correspondent au texte qu'elle a remis, ne sont pas tout à fait ceux de son intervention orale. Elle souligne que le compte rendu laisse entendre que dans son intervention elle n'a pas entendu les propos introductifs de M. le Maire. Elle conçoit par ailleurs que la rédaction du compte rendu n'est pas simple.

M. le Maire lui répond qu'elle a elle-même demandé que le texte de son intervention soit repris sans modification.

Mme NOWAK, après lecture de l'éditorial dans le journal municipal qui vient d'être distribué dans lequel M. le Maire indique qu'il n'a pas compris pourquoi l'opposition avait quitté la salle lors du dernier Conseil, indique que la réponse figure dans la tribune libre de l'opposition et dans un article qu'elle avait fait passer à la Nouvelle République et qui n'a pas été publié.

M. le Maire fait observer que l'on n'est plus dans l'approbation du compte rendu. Néanmoins, il lui répond, de la même manière qu'il n'exerce aucun contrôle sur le compte tenu de la tribune libre de l'opposition, il ne lui accorde pas le droit d'exercer un contrôle sur le contenu de son éditorial. En l'occurrence, s'il veut écrire qu'il ne comprend pas pourquoi l'opposition est partie, ce qui est le cas de beaucoup de gens, il l'écrit.

M. BEGAUD, indiquant qu'il n'avait pas pu saisir M. le Maire dans le cadre des questions diverses car le délai était passé, intervient à propos du compte rendu donné dans le compte rendu du Conseil municipal en soulignant que ce dernier ne rapporte que les propos du Maire. Il demande officiellement à pouvoir exercer son droit de réponse dans le prochain bulletin municipal.

M. le Maire lui rappelle qu'il existe des procédures et que l'approbation n'est pas l'occasion de dissenter du contenu du bulletin municipal. Il l'invite à formuler une question diverse en respectant les procédures qui s'appliquent.

Préalablement à l'ouverture de l'ordre du jour, M. le Maire précise qu'un décret en date du 8 juillet 2010, modifie les modalités de tenue des registres de délibération qui seront désormais portées sur des feuillets qui seront reliés en fin d'année. Le registre de délibérations étant caduc, une feuille de présence circulera dorénavant au début de chaque Conseil Municipal pour signature.

Programme Local de l'Habitat 2011-2016

M. le Maire expose que, par délibération en date du 2 octobre 2008, le Conseil Communautaire de Tours(s)plus a lancé la procédure d'élaboration du 2^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'agglomération de Tours et que ce 2^{ème} PLH, a été validé par le Conseil Communautaire le 25 novembre 2010. Il indique qu'il repose sur un diagnostic partagé, des orientations stratégiques et un programme d'actions pour la période 2011-2016. Il précise que la procédure prévoit que le Conseil Municipal de BALLAN-MIRÉ, comme celui des 18 autres Communes membres de Tour(s)plus, se prononce sur ce Programme Local de l'Habitat.

M. le Maire donne la parole à M. JULLIAN, Directeur du développement urbain à Tour(s)plus, pour une présentation synthétique du PLH.

M. JULLIAN présente à l'aide d'un diaporama les enjeux et le programme d'action du PLH qui vise à préparer le territoire aux mutations démographiques et écologiques et marque une nouvelle ambition pour la politique de l'habitat et du logement de l'agglomération tourangelle. Le projet vise également à amplifier l'attractivité résidentielle des communes et participe ensuite à renforcer la cohésion sociale de l'agglomération en contribuant à l'économie résidentielle et au droit au logement pour tous. En mobilisant 45 millions d'euros sur 6 ans, Tour(s)plus fournira un effort financier sans précédent pour la mise en œuvre de cette politique structurante pour l'agglomération.

M. le Maire remercie M. JULLIAN pour son exposé et ouvre le débat.

Mme LACORDAIS souhaite une précision relative à l'orientation 1 dont les coûts par année et sur 6 ans sont identiques. Elle demande s'il s'agit d'une erreur que personne n'a vu lors du Conseil Communautaire, et si tel n'est pas le cas, demande une explication sur ce qui lui semble une incohérence.

M. JULLIAN précise qu'il n'y a pas d'incohérence, il s'agit des frais d'une étude relative à la création d'un fonds de portage du foncier qui n'a pas vocation à se reproduire chaque année.

M. FORTIN indique qu'il a découvert dans le dernier bulletin municipal, comme tous les Ballanais, que la zone de la Pasqueraie 3 tombait à l'eau, alors qu'un travail a été réalisé pour le développement de ce secteur. Il fait remarquer que le PLH prévoit la création de plus de 400 logements, avec 30 % de logements sociaux sur 6 ans. Il s'interroge sur la zone de réalisation de ces futurs logements, il peut le supposer mais n'a pas d'information officielle. Et pourquoi, s'il s'agit d'une même zone, mettre 30 % de logements sociaux sur le même lieu ?

Mme NOWAK dit que, d'une manière générale, tout ce qui vient d'être présenté constitue un catalogue intéressant d'intention sur lequel on ne peut pas être contre, mais elle souhaite savoir comment ce plan se décline au niveau de BALLAN-MIRÉ.

M. le Maire déclare que ce souhait est tout à fait légitime et que c'est l'objet de cet exercice de permettre à chaque Commune de débattre de l'application de ce plan en fonction de chaque contexte. Il souhaite commencer par exposer quelques réflexions d'ordre plutôt méthodologique :

- la première pour souligner le caractère précieux de ce document, car il a une portée stratégique et a été élaboré à une échelle pertinente, compte tenu qu'une grande partie des parcours résidentiels se font à l'intérieur de l'agglomération ;
- la deuxième pour évoquer un document réaliste, parce que respectueux de la diversité et de l'autonomie communale. Le PLH n'impose pas d'objectifs quantifiés obligatoires et au-delà des types de constructions. C'est aujourd'hui juridiquement impossible, puisque les Communes conservent la maîtrise de leur sol.

Sur ce point, M. le Maire rappelle que cela avait été évoqué dans la campagne des Municipales compte tenu des préventions exprimées sur l'entrée dans l'Agglomération. Pour lui, chaque Maire, chaque équipe municipale est responsable devant les électeurs de ce qui est fait de la Commune. Sur cette base, il n'est pas envisageable de se voir imposer des objectifs qui ne correspondraient pas à l'intérêt de la Commune. Il ajoute par ailleurs que personne ne peut imposer à quelqu'un de venir habiter dans une Commune. L'attractivité résidentielle d'une Commune est fondamentale et personne ne vient habiter à BALLAN-MIRÉ contraint et forcé. M. le Maire complète son propos en indiquant que le PLH, tel qu'il vient de le définir, est un document stratégique de planification qui n'impose rien, mais organise une réflexion sur l'habitat à l'échelle de l'agglomération, pose les bonnes questions et apporte beaucoup de bonnes réponses à travers son programme d'actions très concret.

Répondant aux questions relatives à BALLAN-MIRÉ, M. le Maire confirme qu'il a choisi de communiquer dans le journal municipal sur les orientations de la majorité municipale sur ces questions de constructions. Il s'agit d'une question qui préoccupe les Ballanais et s'est exprimée fortement dans l'étude conduite en juin dernier sur la perception de la Ville et des politiques municipales par les Ballanais. Ces derniers veulent légitimement savoir où les élus veulent les emmener dans ce domaine. Il précise que l'équipe municipale a engagé une réflexion stratégique importante au cours des derniers mois sur ces questions complexes et sur des objectifs qui peuvent parfois apparaître contradictoires, pour aboutir à des prises de décisions. Ces décisions et les actes qui en découlent seront soumis au Conseil Municipal qui arrêtera le Plan local d'Urbanisme. Il s'agira ensuite de classer les zones, urbanisables, réserves foncières... Mais sans attendre l'arrêt du PLU, M. le Maire a souhaité annoncer la position de la majorité municipale. Il précise que la Municipalité a deux objectifs :

Le premier est de poursuivre les constructions sur la Commune de BALLAN-MIRE, de développer l'offre de logements pour pouvoir maintenir, et cela rejoint les réflexions du PLH, une diversité générationnelle et sociale. Le diagnostic est que BALLAN-MIRE a une très forte croissance pavillonnaire qui n'est pas suivie, contrairement au sentiment général, d'une croissance démographique équivalente. Le prix du foncier ou des maisons ne favorise pas l'arrivée de jeunes familles et la taille de ménages par habitation n'est pas très élevée. Les jeunes qui partent ne sont pas remplacés et la Commune accueille beaucoup de jeunes retraités. Le dernier chiffre de l'Insee fixe à 8 092 le nombre d'habitants à BALLAN-MIRÉ, bien loin du sentiment que la Commune atteint les 10 000 habitants. Ce vieillissement de la population, qui n'est pas stigmatisant en soi, peut avoir à terme des impacts sur le maintien des services, des commerces, des structures d'accueil. M. le Maire cite l'exemple des écoles qui pourraient connaître, dans les années à venir, des trous démographiques importants susceptibles d'amener des fermetures de classes, sachant qu'il est très difficile d'obtenir des ouvertures. Il convient d'être conscient de ces enjeux démographiques et il est donc nécessaire de continuer à construire.

En même temps, l'équipe municipale veut être sensible à deux questions : en premier lieu, la poursuite des constructions doit s'accompagner d'une mise à niveau préalable des équipements culturels, sportifs, périscolaires... En second, le souhait de maintenir, ce que M. le Maire appelle « l'identité verte » de BALLAN-MIRE. Non seulement, il faut mettre fin à l'étalement urbain et maintenir une ceinture verte autour de BALLAN-MIRE, mais qu'il faut aussi, à l'intérieur de la Ville, trouver le bon équilibre entre la poursuite des constructions et le maintien d'espaces publics de qualité qui font partie de son identité et de son attractivité. Il indique que la Municipalité n'est pas adepte de la densification forcenée de la Commune. Ce qui l'a conduit, à tort ou à raison, mais c'est le choix politique de l'équipe municipale, choix qu'elle assumera devant les électeurs, de dire qu'il faut faire une pause dans les grands programmes de construction. Il y en a eu beaucoup ces dernières années, Pasqueraie 1, Pasqueraie 2, la livraison en cours des Petites Hérissières et il est nécessaire de faire une pause aujourd'hui. Effectivement, la décision politique a été prise de mettre en œuvre le projet de la Pasqueraie 3 dans les années qui viennent.

En revanche, M. le Maire, évoque le quartier de la Gare et précise à M. FORTIN que le potentiel de développement de ce secteur a déjà fait l'objet à plusieurs reprises d'échanges dans le cadre du PADD et du PLD. Ce quartier représente un vrai potentiel notamment pour des raisons de développement durable évidentes avec la présence de la gare et la possibilité de se brancher directement sur un transport collectif ; c'est une zone qui est déjà urbanisée et dont l'aspect stratégique permettra l'intervention de nombreuses collectivités locales. Ce projet est compatible avec l'idée de pause, puisque avant que des opérations de constructions ne débutent, il s'écoulera plusieurs années.

M. le Maire indique que l'exigence d'accroissement raisonné de l'offre de logement sera assurée par l'ouverture dans le PLU de plusieurs zones à l'urbanisation immédiate. Il rappelle que le règlement des zones urbanisables sera précisé, d'autres seront rendues à la nature ou à l'agriculture, des réserves foncières seront constituées et ne pourront être modifiées sans modification du PLU et enfin trois zones à urbanisation immédiate seront ouvertes. Il indique qu'il s'agit des secteurs des Galbrunes, de la Sagerterie et de la Savaterie qui pourront supporter des opérations allant de 20 à 100 logements selon les secteurs. Ces opérations privées répondront à des orientations d'aménagement précises et permettront de répondre à peu près aux objectifs du PLH de l'agglomération.

M. FORTIN fait observer que pour répondre au PLH, la Commune de BALLAN-MIRE avait du foncier déjà disponible dont elle est propriétaire, ce qui permettait de réaliser une opération rapidement qui correspond aux logements sociaux et aux objectifs du PLH de Tour(s)plus. Il ne comprend pas pourquoi il faudrait aller chercher d'autres terrains alors que celui-ci est près de la gare et du centre ville.

Mme BOUDESSEUL dit comprendre les questions et souligne la longue réflexion de la Municipalité compte tenu des enjeux. La question du développement durable a été centrale dans le choix des zones qui seront ouvertes à la construction. Ces dernières sont situées à proximité de transports existants ou prévus à court terme. Compte tenu du fait que les Ballanais organisent l'essentiel de leurs déplacements vers Tours, l'objectif est de se raccrocher au futur tramway. Le secteur de la gare offrira la possibilité de réaliser de l'habitat près d'une gare intermodale. Ensuite, elle invite à prendre un compas et à tracer un cercle qui permette de regarder où passent les bus aujourd'hui et demain et de rejoindre un arrêt en 5 mn à pied. Elle souligne que toutes les zones identifiées rempliront ces conditions dans les 12 à 18 mois qui viennent. La zone de La Salle ne correspondait pas à cette exigence. La négociation engagée avec le SITCAT n'aboutit pas avec la stratégie de rabattement liée au plan climat de l'agglomération. Le transport et le développement durable constituent donc des éléments de choix importants qui ont permis la décision.

M. FORTIN confirme qu'il est vraisemblable qu'un transport sur pneus sera mis en œuvre sur la D7 pour rejoindre une gare routière aux deux Lions, mais uniquement sur la D7. Mais la ligne ne passera pas par la Commanderie et il demande quelle est la différence à vol d'oiseau avec les terrains de La Salle.

Mme BOUDESSEUL lui répond que les Ballanais ne volent pas. Elle souligne que les principaux usagers aujourd'hui sont les jeunes et la priorité est qu'ils puissent y accéder. Il faut mettre en cohérence les futurs lieux d'habitation avec un moyen de transport collectif.

M. CABANNE fait observer que ces zones se situent en pleine ceinture verte autour de BALLAN-MIRE.

M. le Maire explique que ces zones permettront de fixer les limites de la Ville et donne l'exemple de la zone des Galbrunes en prolongement de la rue de la République Prolongée. C'est la contrepartie du fait qu'il n'y aura pas de lancement de grosses opérations du type de celle de La Pasqueraie dans l'immédiat. Il répète qu'il s'agit d'un vrai débat, légitime. M. le Maire dit qu'il comprend les deux points de vue. Il reconnaît que ces réserves n'avaient pas été formulées de la même manière en avril 2010 au moment du PADD.

Mais il confirme et assume le choix politique de la majorité d'entendre la crainte des habitants de BALLAN-MIRE, qu'il croit légitime pour sa part, de voir une forme de densification à outrance modifier ce qui a fait pour eux l'attractivité et l'identité de la Commune. Sur cette question, il dit que c'est un débat qu'il aura plaisir à avoir avec l'opposition devant les électeurs.

M. FORTIN rappelle une nouvelle fois les objectifs quantitatifs du PLH et redit que la zone de la Pasqueraie aurait pu les remplir.

M. le Maire lui répond qu'au lieu de le faire dans le cadre d'une grosse opération qui donnerait le sentiment à la population que la densification forcenée se poursuit, que la Ville deviendra un tissu urbain continu. Il affirme par ailleurs partager ce sentiment, selon lui la densification forcenée est un paradigme qui est faux. Au lieu de la faire avec une seule grosse opération, la Municipalité va essayer de tendre vers les objectifs, dont il rappelle qu'ils n'ont pas de caractères contraignants, à travers des opérations plus modestes, situées géographiquement dans des zones qui bordureront en quelque sorte les frontières de la Ville. Pour ce qui concerne le secteur de la gare, il dit ne pas savoir combien de temps prendront les études préliminaires, mais le PLH couvre 6 années et il n'est pas impossible qu'il y ait des livraisons de logements avant la fin du 2^{ème} PLH.

M. SAUTJEAN rappelle que la Ville est engagée dans une procédure d'élaboration du PLU et que le Conseil Municipal a déjà débattu du PADD et des grandes orientations. Il indique qu'à partir du lundi 17 janvier vont s'enchaîner plusieurs réunions du comité de pilotage du PLU qui vont permettre de finaliser tout cela et de vérifier la cohérence du PLU avec le PLH. Il souligne aussi la complexité du PLU qui comprend bien d'autres contraintes que la question de l'habitat. Enfin, il indique que le débat reste ouvert dans le cadre du comité de pilotage et avec les habitants dans les futures réunions publiques.

M. BEGAUD s'interroge sur les leviers qui seront mobilisés pour réaliser les 20 % de logements sociaux dans des opérations réalisées sur des terrains privés.

M. le Maire précise que les obligations de la loi SRU peuvent être réalisées par les orientations d'aménagement appliquées à chaque zone et qui s'imposeront à tout promoteur. Ces orientations intégreront a minima les obligations de la loi SRU.

M. FORTIN rappelle que la loi SRU oblige à faire 20 % de logements sociaux, alors que le PLH en propose 30 % pour BALLAN-MIRE.

M. JULLIAN explique que le PLH indique que Tour(s)plus est prêt à financer 30 % de logement social à BALLAN-MIRE, territoire déficitaire au regard de la loi SRU. Le PLH n'a pas vocation à imposer un rythme et une nature de logements au-delà du respect des lois. Il précise qu'en la matière c'est la stratégie municipale qui primera.

M. le Maire ajoute qu'effectivement la Commune de BALLAN-MIRE est légèrement déficitaire au regard des obligations de la loi. En conséquence, la Ville respectera au moins la loi dans les futures zones de construction. Par ailleurs, M. le Maire rappelle, comme l'a fait M. JULLIAN dans son exposé, que l'immense majorité des français est éligible au logement social. L'objectif dans les futures zones sera de favoriser l'accession à la propriété et au locatif de qualité, en mobilisant les divers outils mis à disposition par Tour(s)plus, pour des jeunes couples d'actifs ou de jeunes familles qui voudraient rejoindre la Commune et trouver un bon équilibre entre les générations. Il ne faut pas faire peur inutilement avec la question du logement social. L'offre de logement devra aussi permettre d'accueillir les enfants des Ballanais, M. le Maire étant interpellé par des personnes qui lui disent que leurs enfants ne peuvent pas rester sur BALLAN-MIRE.

Répondant à M. FORTIN, M. le Maire indique que le taux de logement sociaux doit être de 17 % et qu'il manque environ 90 logements.

M. le Maire clôt le débat et propose que le Conseil émette un avis favorable sur le plan local de l'habitat de Tour(s)plus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat 2011-2016 de l'agglomération tourangelle. L'opposition (6 voix) émet un avis réservé.

M. le Maire remercie M. JULLIAN pour sa participation.

Débat d'Orientations Budgétaires 2011

M. le Maire rappelle que la loi fait obligation d'avoir un débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget qui aura lieu le 18 février prochain.

En introduction, il souhaite rappeler qu'à ses yeux l'année 2010 a permis le rétablissement structurel de finances communales. Ce rétablissement a été la conséquence du choix stratégique d'entrer dans la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier. Ce choix a permis d'enregistrer des recettes nouvelles : une attribution de compensation nettement supérieure à celle touchée dans le cadre de La Confluence, des dotations de solidarité, des fonds de concours pour les transports, pour les associations. Par ailleurs, la Municipalité a tiré profit de la baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour utiliser le levier fiscal et pouvoir ainsi générer des recettes fiscales plus importantes via la taxe sur le foncier bâti, sans alourdir l'imposition des Ballanais. L'ensemble de ces éléments, permis par l'entrée dans Tour(s)plus, génère concrètement désormais 550 000 € de recettes supplémentaires chaque année dans le budget de la Commune. Ce solde net de ressources supplémentaires permet de couvrir les équilibres de fonctionnement. M. le Maire rappelle qu'en 2008, le budget primitif ne disposait pas d'assez de crédits pour payer la totalité des charges de personnel. Il a fallu attendre le budget supplémentaire et reprendre les résultats de l'année précédente pour pouvoir inscrire les crédits manquants. M. le Maire poursuit en indiquant qu'aujourd'hui la Ville équilibre sa section de fonctionnement et couvre l'équilibre réel, c'est-à-dire paye le montant du remboursement de l'emprunt avec ses recettes de l'année.

Dans ce nouveau cadre financier, rendu possible par l'entrée dans Tour(s)plus, l'équipe municipale avait défini pour 2010 trois orientations stratégiques qui s'appliquent pour 2011 et que M. le Maire rappelle : la volonté de préserver la capacité d'autofinancement retrouvée par une maîtrise des dépenses de fonctionnement ; la volonté d'opérer le désendettement nécessaire de la Commune à raison de 200 000 € par an sur cinq ans ; la volonté de garantir les ressources annuelles affectées aux investissements prioritaires. Il ajoute que pour améliorer la lisibilité politique du budget, ce dernier a été classé en six grands programmes :

- Modernisation du patrimoine communal et des services
- Circuler mieux et plus sûrement à BALLAN-MIRE
- Un centre ville pour tous
- Ballan Ville Parc
- Anticiper la Ville de demain
- Conforter et développer les équipements structurants.

M. FORTIN constate les sommes versées par la Communauté d'Agglomération à BALLAN-MIRE mais évoque une taxe additionnelle de Tour(s)plus pour 2012, le coût des ordures ménagères qui augmente mais n'est pas répercuté dans la TEOM, mais qui pourrait l'être également en 2012. Si aujourd'hui Tour(s)plus donne, 2012 verra l'augmentation de la taxe additionnelle et de la TEOM à laquelle pourrait s'ajouter une

reprise en régie de la collecte des déchets verts et qu'à un moment ou un autre il faudra payer.

M. le Maire invite M. FORTIN à se renseigner, car c'est le Président de la République, qui a fait voter une réforme financière des collectivités locales, qui a supprimé la taxe professionnelle et qui a décidé de la remplacer par un panier fiscal complètement débile, et dans ce cadre il a été décidé que la taxe d'habitation qui était perçue par le département serait transférée aux communautés de communes et aux Communautés d'Agglomération. M. le Maire informe que Tour(s)plus s'est saisi de cette question pour ce basculement se fasse sans augmentation d'impôt pour les contribuables de l'Agglomération et un abattement à la base de 5 % a été voté par le Conseil Communautaire en novembre dernier.

Loin d'introduire un impôt supplémentaire, les élus de Tour(s)plus ont eu à cœur de compenser une réforme imbécile qui leur a été imposée. Sur « les Ballanais finiront par payer », M. le Maire répond que si l'opposition avait été élue, elle aurait dû imposer une hausse, un matraquage fiscal aux Ballanais pour pouvoir couvrir l'équilibre de fonctionnement. Il demande qu'on ne vienne pas lui raconter que les gens sont bercés d'illusions et que les méchants de Tours viendront faire payer les habitants de BALLANMIRE.

La vérité aujourd'hui est que les finances de la Ville ont été restaurées sans demander aux Ballanais de payer un euro supplémentaire. Il ajoute que la réalité c'est un gouvernement qui décide de pénaliser les collectivités locales, qui baisse les impôts pour les catégories aisées, qui doit faire face à un manque à gagner colossal - la moitié des déficits de l'Etat est liée aux niches fiscales votées depuis 2002 - et qui ensuite se retourne vers les collectivités locales pour baisser leurs dotations. M. le Maire souligne une politique démagogique, irresponsable pour les finances nationales dont on fait payer le prix aux collectivités locales. Il considère qu'à l'échelle de l'agglomération, tout le monde est très responsable. Il n'a jamais été question d'utiliser les impôts des Ballanais pour financer le tramway, il s'agit d'un fantôme absolu. En revanche, il réaffirme que sans entrer dans l'Agglomération, sans ces 550 000 € supplémentaires, l'opposition n'aurait pas pu boucler le budget 2009, le budget 2010, sans hausse d'impôts directs des gens. Il rappelle qu'il a été convoqué en juin 2009 par le Préfet et le Trésorier payeur général, parce que la Ville était sous alerte, et la Préfecture demandait de procéder à un ajustement fiscal rapide. Il ajoute qu'on peut raconter ce qu'on veut, tout cela c'est la réalité.

M. FORTIN réagit en disant qu'il y aura des augmentations d'impôts en 2012.

M. le Maire donne rendez-vous en 2014 pour expliquer aux Ballanais le redressement des finances de la Ville, les équipements et les travaux réalisés.

M. le Maire présente ensuite de manière synthétique les orientations budgétaires, préalablement transmises aux membres du Conseil Municipal avec la convocation. Il évoque le projet de budget 2011 en présentant les grands équilibres qui reposent sur des recettes de fonctionnement normalisées, des taux d'imposition inchangés, des dépenses de fonctionnement très maîtrisées, des équilibres budgétaires confirmés et la poursuite du désendettement. M. le Maire fait état des priorités de la Municipalité, déclinées selon 3 axes : encourager le « vivre ensemble », le développement durable, la mise à niveau du patrimoine, des équipements collectifs et des services.

M. BEGAUD demande le montant des crédits d'études accordés par Tour(s)plus pour le futur équipement culturel, sachant qu'en 2010, 50 000 € de crédits d'étude avait été réservés pour ce projet. Il souhaite également connaître le montant de la participation du département pour les travaux de la rue de l'Etang. Il fait également une remarque par rapport aux charges de personnel suite à l'affirmation de M. le Maire qui a dit qu'elles étaient maîtrisées. M. BEGAUD fait observer que c'est une des conséquences de la politique gouvernementale qui a gelé les salaires des fonctionnaires. Si cette décision est bonne pour les finances communales, elle l'est moins pour le pouvoir d'achat des agents de la Commune.

M. le Maire indique, sur le projet d'espace culturel, qu'il espère que le Conseil Communautaire reconnaîtra l'intérêt communautaire de ce projet en 2011. Pour que ce dernier puisse se prononcer, il est nécessaire qu'une étude préalable soit réalisée pour présenter le contenu précis de cet équipement qui accueillera une médiathèque, l'École de Musique, un hall d'exposition commun et un auditorium. Ce sont les 50 000 € crédits d'étude 2010 qui sont reportés et mobilisés en 2011. Il informe que le programmiste a été choisi et que l'étude préalable va démarrer et la Ville sera associée à ce travail.

Concernant la rue de l'Etang, qui est une voie départementale, M. SAUTEJEAN répond que le montant n'est pas connu car l'appel d'offres n'est pas encore lancé ; or, la participation du Conseil Général consiste en un pourcentage qui s'applique sur le coût des travaux.

Relativement aux dépenses de personnel, M. le Maire confirme à M. BEGAUD qu'une partie de la maîtrise des dépenses provient du fait que les salaires des fonctionnaires territoriaux connaissent la stagnation générale des salaires de la fonction publique. Néanmoins, dans l'idée de maîtrise, M. le Maire voulait souligner qu'en dehors du recrutement du Relais Assistantes Maternelles, il n'y a aucun recrutement. Le coût final de ce seul recrutement sera inférieur à 4 000 € pour la Commune. Les dépenses de personnel sont maîtrisées pour conserver de l'autofinancement et investir.

M. BEGAUD demande si l'augmentation de 2 % est par rapport au BP 2010 ou au BP + décisions modificatives.

M. le Maire lui répond que c'est par rapport au total.

M. BEGAUD observe que cela intègre les emplois aidés réalisés en 2010, donc une augmentation de 2 % par rapport à cette somme et donc une hausse supérieure par rapport au BP.

M. le Maire relève une insinuation un peu désagréable dans cette remarque qui sous-entend que le rythme des recettes qui est supérieur par rapport aux dépenses est artificiel. Il indique que ce n'est pas vrai si on retire ces contrats aidés en dépenses et en recettes. Il maintient même en retirant cette somme, que l'évolution des recettes est plus dynamique que celle des dépenses.

M. BEGAUD ne le conteste pas et souligne que ces postes devront être inscrits dans la durée. Il dit avoir fait cette remarque pour être honnête et regrette qu'on lui réponde de manière sarcastique. Il demande qu'on lui recalcule la hausse exacte des dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel par rapport au BP.

M. le Maire dit qu'il n'y a pas de souci, ces chiffres seront présentés lors du budget. Il maintient qu'il y a un sous-entendu fait par M. BEGAUD visant à faire croire qu'il y a un maquillage faisant croire que les dépenses augmentent peu alors qu'elles augmentent beaucoup. Il rappelle à M. BEGAUD, puisqu'il a pris une part active à la préparation des budgets précédents, que le choix qui a été fait en 2009 et 2010 de la sincérité budgétaire c'est-à-dire d'inscrire la totalité des crédits au budget primitif, fait que les décisions modificatives en cours d'année ont porté sur des montants très faibles. La délibération municipale de fin d'année portait sur 50 000 € et M. le Maire doute que cela change fondamentalement la lecture qu'il vient de faire, mais cela pourra être évoqué lors de l'adoption du budget.

Mme NOWAK réagit à la remarque en disant à M. le Maire qu'il a critiqué vertement la politique du gouvernement dans ses décisions fiscales, mais qu'il a oublié de dire que le gel des salaires permet de contenir les dépenses. Elle précise que son propos n'est pas une caution.

Mme BOUDESSEUL prend la parole pour souligner les dimensions politiques et concrètes de ces orientations budgétaires, notamment en matière de développement durable. Elle évoque l'enveloppe de 85 000 € destinée à afficher des choix développement durable dans les investissements.

M. BEGAUD regrette que lorsqu'il s'exprime, la majorité entende des sous-entendus.

M. KOENIG fait référence au discours du Directeur Général des Services et du Maire lors des vœux au personnel et souligne que c'est à moyens constants qu'un grand nombre de projets sont menés et que le personnel est fortement mobilisé. Il souhaitait le réaffirmer devant le Conseil Municipal.

M. FORTIN s'interroge sur les chiffres de l'endettement et notamment l'encours de la dette entre 2009 et 2010 ; ce dernier n'évolue que de 28 297 €. Il demande sur la base de ces chiffres comment la Ville va être désendettée d'un million d'euro.

M. le Maire précise que jusqu'alors les excédents de trésorerie des budgets annexes permettaient de ne pas réaliser dans l'année l'emprunt inscrit au budget. Pour autant l'emprunt budgétaire doit être programmé. Chaque année il y a le stock de dette, le remboursement en capital et le nouvel emprunt. Le choix budgétaire qui a été fait par la majorité est d'emprunter 200 000 € de moins que le remboursement de la dette, de fait 200 000 € par an sur 5 ans fait un million d'euros. Pour 2010, l'emprunt budgétaire de 800 000 € n'a pas été contracté et la photographie ne correspond pas encore aux choix budgétaires qui ont été faits. L'impact sera visible en 2011, compte tenu du décalage d'un an.

M. CABANNE indique que la précision demandée lors de la séance du 5 novembre dernier et relative à la répartition actif-passif du patrimoine de La Confluence n'a pas été apportée. Il sollicite la réponse pour le prochain Conseil.

M. le Maire indique que la réponse sera apportée.

En conclusion à ce débat, M. le Maire considère que dans un débat d'orientation budgétaire, lorsque les élus posent des questions ou interpellent par rapport à des chiffres, il considère que ces interpellations ont un sens politique. Ce qui est intéressant dans un DOB, ce n'est pas de relever des erreurs de chiffres, c'est que les erreurs relevées aient un sens politique. A ce titre il dit avoir pris très au sérieux l'intervention de M. BEGAUD, il n'y avait rien de sarcastique. Il a vu dans cette déclaration un argument politique consistant à dire que les dépenses augmentaient plus qu'indiqué, donc il prend au sérieux cette question. Il poursuit pour dire que s'il s'agit d'évoquer 10 000 ou 20 000 € oubliés, cela relève de la Commission des finances, il ne s'agit plus d'un débat d'orientations budgétaires. Dans ce contexte du débat, M. le Maire considère que les interventions ont un message politique et il tente de la comprendre et prend au sérieux les remarques des uns et des autres. Il n'y a rien de sarcastique.

M. BEGAUD dit que ces questions n'auraient pas été posées s'il y avait eu une Commission des Finances.

M. le Maire rappelle que l'on est au stade des orientations budgétaires et qu'elles ne sont pas faites pour que l'on réponde sur 10 000 € par ci ou par là. Ce sont les choix stratégiques, les niveaux d'imposition, les choix en matière d'équipements... M. le Maire précise que la Commission des Finances se réunira le 7 février avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal, prend acte que le débat d'Orientations Budgétaires 2011 a eu lieu en cette séance.

Présentation du rapport annuel 2010 de la Commission Accessibilité

M. LABES rappelle l'installation à BALLAN-MIRE de la Commission « Accessibilité » le 15 décembre 2008, et l'obligation qui est faite d'établir un rapport annuel qui doit faire l'objet d'une présentation devant le Conseil Municipal. Il présente le rapport de l'année 2010.

M. CABANNE précise qu'il est membre depuis peu de la Commission et n'a pas participé à ses travaux et demande que l'on enlève son nom dans le rapport pour y faire figurer le nom de Mme FOUQUET qui l'a précédé.

M. le Maire souligne la liste des travaux réalisés en 2010 qui témoigne de la réalité du travail est des suites données aux préconisations de la Commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport 2010 de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

M. LABES, dans la continuité du rapport précédent indique que l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses décrets d'application du 21 décembre 2006, fait obligation à la Commune d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de sa Voirie et de ses Espaces publics (PAVE) en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite. Ce plan sera réalisé par les services de la Collectivité en association étroite avec la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la Commune, et précise que cette décision sera portée à la connaissance du public par affichage en Mairie.

Indemnités de fonction des élus

M. le Maire rappelle que, par délibération en date des 28 mars 2008 et 9 juillet 2010, le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et Conseillers Municipaux délégués. Les mouvements intervenus récemment dans l'exécutif municipal permettent une nouvelle répartition de l'enveloppe indemnitaire, étant entendu que le montant global de l'enveloppe reste inchangé. M. le Maire ajoute que cette modification amène à ce que l'ensemble des conseillers délégués et adjoints bénéficient de la même indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le tableau annexé à la présente délibération récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction allouées au Maire, Adjointes au Maire et Conseillers Municipaux délégués.

La délibération est adoptée avec 7 abstentions.

Modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Indre-et-Loire

M. SAUTEJEAN expose que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Indre et Loire (SIEIL) a voté en date du 2 décembre 2010 une modification de ses statuts.

Cette évolution statutaire, réalisée à la demande de nombreuses Communes, a pour objet de prendre la compétence « Eclairage Public ». Cette prise de compétence permettra au SIEIL d'intervenir tant en investissement (maîtrise d'ouvrage) qu'en

fonctionnement (entretien des réseaux). Les Communes membres du Syndicat auront la faculté d'adhérer « à la carte » à cette nouvelle compétence éclairage public, si elles le souhaitent. En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de BALLAN-MIRÉ, en qualité d'adhérente au SIEIL, se doit de délibérer sur l'adoption des nouveaux statuts, joints à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Indre-et-Loire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Groupement de commandes fourniture de papier – Désignation des représentants de la Ville de BALLAN-MIRÉ

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 9 juillet 2010, le Conseil Municipal approuvait la constitution d'un groupement de commandes permettant pour les années 2011, 2012 et 2013 d'acheter du papier à prix moindre et ainsi de réaliser des économies de fonctionnement.

Par délibération en date du 24 septembre 2010, le Conseil Municipal a désigné Madame Nicole TRANCHET en qualité de titulaire et Madame Jany ROCHER en qualité de suppléant pour représenter la ville de BALLAN-MIRÉ au sein de la Commission d'appel d'offres du Groupement de Commandes. La Ville de Tours, coordonateur du groupement de commande, a attiré l'attention sur le fait que les représentants de la Ville devaient être membres de la commission d'Appel d'Offres de la Commune, ce qui n'est pas le cas des personnes désignées le 24 septembre dernier.

Il convient donc de désigner, parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de BALLAN-MIRÉ, un titulaire et un suppléant pour représenter la Ville de BALLAN-MIRÉ au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne Mme Virginia RAGUIN en qualité de titulaire et M. Claude SAUTEJEAN en qualité de suppléant pour représenter la Ville de BALLAN-MIRÉ au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section ZE n°198

M. SAUTEJEAN rapporte au Conseil Municipal que les conjoints BERTAULT-HABERT vendent leurs biens situés au lieu-dit « la Coquerie ». Un fossé communal, cadastré section ZE n° 104 traverse la propriété. Pour pouvoir continuer à l'entretenir, il a sollicité de Madame BERTAULT-HABERT l'acquisition de la parcelle jouxtant ce fossé, cadastrée section ZE n° 198 d'une superficie de 509 m², moyennant le prix de 3 € le m², qui l'a acceptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'acquisition de la parcelle désignée ci-dessus, moyennant le prix total de 1.527 € et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Subvention à l'association « Amitiés polonaises »

M. le Maire indique que conformément à l'engagement pris lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2010 de maintenir des échanges avec la ville d'OSWIECIM et d'étudier la possibilité d'un nouveau partenariat institutionnel, la Municipalité de

BALLAN-MIRÉ a souhaité donner une réponse favorable à l'invitation récente de la Ville d'OSWIECIM à participer à la commémoration du 66^{ème} anniversaire de la libération des camps et de la ville le 27 janvier prochain.

Une délégation composée de quatre personnes représentant la Municipalité et les acteurs locaux impliqués dans les relations avec la Pologne : l'association « Amitiés polonaises », le Comité de jumelage de BALLAN-MIRÉ et le collège, se rendra donc à OSWIECIM du 26 au 28 janvier prochain pour honorer cette invitation et rencontrer ses homologues.

Considérant que seuls les frais de déplacement du représentant de la Municipalité peuvent être pris en charge directement par la Commune et que le Comité de jumelage de BALLAN-MIRÉ n'est pas encore doté de sa subvention annuelle, l'association « Amitiés Polonaises » a procédé à l'avance des frais de déplacement des trois autres membres de la délégation.

M. le Maire explique qu'il convient donc de régulariser cette situation financière en accordant à l'association « Amitiés Polonaises » une subvention exceptionnelle correspondant au montant des frais engagés pour ce déplacement.

Mme NOWAK s'étonne que le Comité de jumelage participe à cette commémoration. Que des élus, amitiés polonaises et le collège s'y rendent est légitime. En revanche, le Comité de Jumelage s'occupe des jumelages, et comme il n'y a plus de jumelage (sous réserve du vide juridique), elle ne voit pas à quel titre ce dernier participe. Envisager un nouveau partenariat, soit ; mais ce dernier n'est pas en place et ne justifie donc pas la participation du Comité de jumelage. Elle s'étonne par ailleurs, que le Comité de jumelage n'ait pas été destinataire de la subvention, comme il en avait perçu une pour l'accueil des suédois, plutôt que de passer par « Amitiés Polonaises ».

M. le Maire répond qu'il était nécessaire de payer les billets d'avion d'avance ; or le Comité de jumelage n'avait pas les fonds. L'association « Amitiés Polonaises » a donc été sollicitée pour prendre en charge le coût des billets des personnes qui ne sont pas élues, elle a accepté et la Ville rembourse l'association.

Sur le fond, le Maire rappelle la volonté de la Municipalité, exprimée lors du dernier Conseil Municipal, d'engager des contacts pour poursuivre un partenariat institutionnel avec la Commune d'Oswiecim. La démarche proposée s'inscrit dans cette démarche. Il évoque la situation particulière de la Commune d'Oswiecim confrontée à l'impossibilité pour le Maire nouvellement élu d'exercer ces fonctions en raison d'un accident cardiovasculaire. Cette vacance du pouvoir rend plus difficile dans l'immédiat les contacts. Mais si la démarche se poursuit et aboutit, il est tout à fait normal que le Comité de jumelage de la Commune agisse dans ce cadre. Au-delà de cette question, M. le Maire demande à l'opposition de se prononcer sur sa participation à la démarche votée par le Conseil Municipal sur la reprise d'un partenariat institutionnel. L'opposition ayant affirmé son attachement aux relations avec Oswiecim, il attend qu'elle participe.

Mme NOWAK dit qu'il y aura l'occasion d'en reparler, mais elle rappelle la différence essentielle d'approche dans les rapports avec Oswiecim, entre ce qu'est un jumelage et ce qu'est un partenariat institutionnel tourné vers le devoir de mémoire et qui exclut l'importance de la relation avec les habitants. Elle considère qu'il s'agit là d'un débat de fonds. Elle rappelle les principes des villes jumelées.

M. le Maire conclut l'échange en indiquant que si les prochains contacts sont fructueux, un comité de suivi associant les acteurs locaux sera créé. L'opposition sera invitée à en faire partie et elle prendra alors ses responsabilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention à l'association « Amitiés polonaises » correspondant au montant des frais engagés pour le déplacement à OSWIECIM du 26 au 28 janvier 2011, soit 1 600 Euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité, moins 6 abstentions

Questions diverses :

Mme NOWAK demande où en est le village de vacances ?

M. le Maire précise que le chantier a repris modestement le 15 novembre dernier mais qu'il serait imprudent de sa part d'annoncer qu'ils iront au bout. Selon les PV de chantier reçus, il manque encore quelques entreprises qui sont encore en négociation avec le maître d'ouvrage. La Ville reste très attentive à ce dossier et au déroulement du chantier, notamment avec la perspective de réalisation de la piste cyclable de liaison centre ville – Loire à vélo dont les crédits restent inscrits au budget. Il indique que compte tenu des échéances prochaines de paiement des entreprises, la Ville sera rapidement fixée sur la capacité des promoteurs à relancer ce chantier. Il précise par ailleurs qu'il a demandé au cours de l'été dernier une consultation juridique du dossier par un avocat spécialisé et adressé un courrier de mise en demeure au promoteur le 8 octobre 2010. Le délai d'achèvement des travaux étant fixé au 13 mars 2011, la Ville aura alors une voie de recours et la possibilité de dénoncer le bail à construction. Toutefois, il s'agit d'un dossier lourd et complexe qui n'est pas à prendre à la légère, car dès lors qu'on dénonce le bail se pose la question de la propriété de ce qui est construit. Ce levier ne peut être actionné que dès lors que l'on a un projet alternatif, un repreneur, des financements... soit pour le finir pour sa destination initiale, soit pour le requalifier.

Mme NOWAK demande si M. le Maire a des informations sur les nouveaux projets du SDIS concernant salle de restauration et terrains de sport ?

M. le Maire lui répond qu'aucun dossier (permis ou déclaration de travaux) n'a été déposé en Mairie à ce jour.

Décisions du Maire :

M. BEGAUD sollicite des précisions sur la décision n° 113 souhaitant savoir si l'emprunt de 450 000 € est bien celui destiné à Carrefour en Touraine.

M. le Maire lui répond par l'affirmative.

M. BEGAUD demande si les décisions 115, 119 et 120 relatives à des prestations de spectacles sont liées au Village de Noël et dans l'affirmative quel a été le coût total de cette manifestation.

Mme BOUDESSEUL souligne que le Village de Noël a été une belle opération, appréciée des Ballanais et qui sera reconduite en 2011. Le débriefing complet n'a pas encore eu lieu, mais dès le prochain Conseil Municipal un point pourra être présenté.

Mme NOWAK demande s'il convient de signer à titre individuel la pétition relative au point Sécu. M. le Maire lui répond qu'effectivement il s'agit d'une signature individuelle. Il souligne l'opération de signature sur le marché qui a permis d'atteindre 450 signatures à ce jour et qu'il conviendrait de doubler ce chiffre par rapport à la population de Ballan. Il précise enfin qu'il est possible de la signer à la MJC, au Centre Social, aux accueils périscolaires, à l'Ecole de Musique...

La séance est levée à 21 h 50